

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 39 (1959)
Heft: 2

Artikel: L'industrie des lamifiés en France
Autor: Merle d'Aubigné, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888200>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il n'est pas beaucoup de professions qui puissent, en France, se réjouir d'assembler régulièrement autour d'une même table, la totalité des Industriels français manufacturant une même catégorie d'articles. C'est pourtant ce qui arrive au Groupe II bis du Syndicat des Fabricants de Matières Plastiques qui réunit en son sein tous les fabricants de lamifiés décoratifs. Tout le monde connaît ces panneaux de revêtements plastiques aux couleurs plaisantes, qu'on utilise pour équiper les cuisines, salles de bains, plans de travail et toutes surfaces décoratives; car nous fabriquons ce nouveau matériau non seulement pour les installations privées, mais aussi pour l'hôtellerie, la marine, les centres hospitaliers, les administrations et collectivités, etc.

Les six Maisons françaises produisant ces articles, sont en effet groupées dans ce Syndicat; les problèmes qui se posent à eux, notamment à l'ouverture du Marché Commun, et une excellente entente en vue de l'amélioration continue de la qualité, ont fait de ce Groupe, que j'ai l'honneur de présider, une entité réelle orientée uniquement vers le développement de l'en-

J'en conviens, des explications sont nécessaires et tout d'abord des explications techniques.

Notre matériau est composé de résines synthétiques et de papiers agglomérés sous une très forte pression et à haute température.

Les résines sont de plusieurs types. Pour la couche de surface, la mélamine vient encore à l'heure actuelle de Suisse pour le plus gros tonnage. Détrônant les résines urée-formol qui avaient été précédemment utilisées, la mélamine pure, importée depuis la dernière guerre, est préférée à toute autre résine synthétique pour sa dureté après traitement, qui assure aux plaques leur longévité. Protégée par des brevets jusqu'en 1960, la mélamine suisse fabriquée par l'usine de Monthey dans le Valais, a seule permis à l'industrie des lamifiés français de se développer.

Les résines de sous-couche sont des résines de phénol-formaldéhyde fabriquées par de nombreux industriels français.

Les papiers sont à l'heure actuelle presque tous fournis par l'industrie française.

Les papiers de surface, de très belle qualité sont, soit teints lors de leur fabrication pour les unis, soit imprimés en continu avec des motifs de tissus, de bois ou de fantaisie. Les papiers de sous-couche sont des Krafts écus très absorbants qui se chargent aisément de résine.

Le processus de fabrication est simple : les papiers sont imprégnés de résine en passant dans un bain, puis entre deux calendres qui font pénétrer la résine à cœur. Un passage dans un séchoir évapore le solvant de la résine.

Découpées au format désiré, les feuilles de papier imprégnées sont empilées entre des plaques d'acier inoxydable dans l'ordre suivant : un overlay ou feuille de protection constituée par un papier transparent, très chargé de mélamine; la feuille de décor imprégnée de mélamine et plusieurs feuilles de papier Kraft imprégnées de résine phénolique. Cet assemblage est porté dans une presse chauffante à plusieurs intervalles, et cuit sous une pression de 120 à 140 kilogrammes au centimètre carré, à une chaleur allant jusqu'à 140°. La résine fond, les feuilles de papier se soudent les unes aux autres et la cuisson se prolongeant, les résines polymérisent et durcissent. Les plaques sont démoulées, ébarbées et poncées pour permettre leur collage.

De nombreux fabricants ont essayé de reprendre ces principes de fabrication pour obtenir des matériaux concurrentiels. On a utilisé comme sous-couche des panneaux en fibre de bois, mais la présentation en souffre car les irrégularités de la fibre de sous-couche transparaissent. La reprise d'humidité de la sous-couche est, d'autre part, préjudiciable à l'emploi du matériau en atmosphère humide. On a employé d'autres résines de surface, mais, finalement, c'est la mélamine qui donne les meilleurs résultats.

Pour éviter toute confusion, notre groupe a mis au point, avec les usagers et les administrations publiques,

L'industrie des lamifiés en France

par Michel Merle d'Aubigné
Président du groupe des Lamifiés

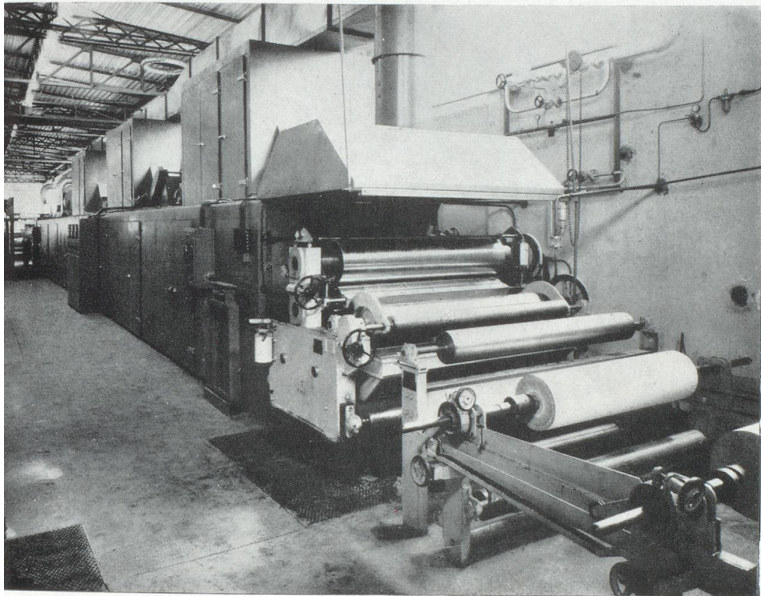
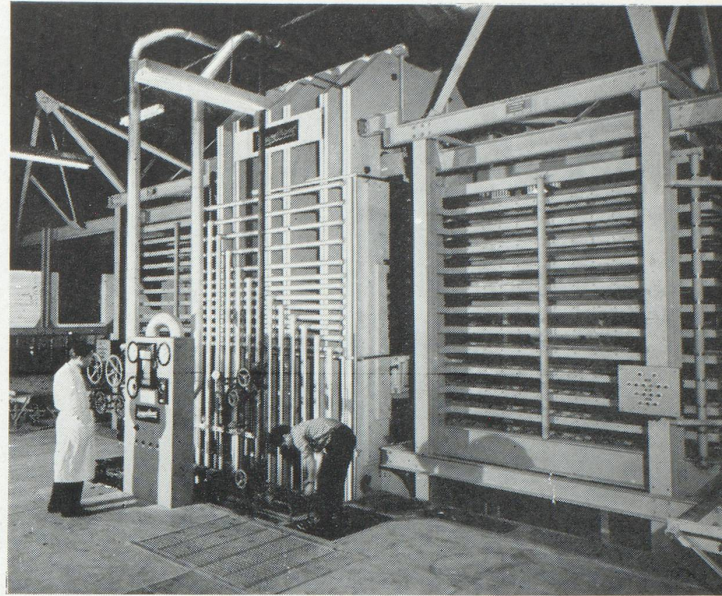
semble de la profession, dans le respect des normes syndicales librement respectées.

Mais d'abord, pourquoi « lamifié » et non plus « stratifié » décoratif? Pour une raison bien simple : le besoin de précision. En effet, depuis un certain temps, la profession tout entière dans le groupe II bis du Syndicat, souffrait de voir des confusions se produire dans le public entre nos produits, plus connus sous les noms commerciaux de : *Célamine*, *Dilophane*, *Formica*, *Lamébel*, *Permalux*, *Polyrey*, et des produits souvent d'apparence similaire ou tout au moins prêtant à confusion, et qui ne répondaient pas aux normes que s'était imposées le groupe. Effectivement, la loi française ne permettait pas de déposer et de protéger le vocable « stratifié décoratif » utilisé pour distinguer nos matériaux, des stratifiés techniques; aussi, le groupe a-t-il décidé de forger un mot permettant au public de savoir immédiatement et exactement ce qu'on lui propose. Des plaques de surface similaires peuvent, en effet, avoir des supports de qualité inférieure et qui entraînent une moindre résistance du matériau.

L'usage du mot « lamifié » doit donc se répandre, et si ce mot est encore tout neuf, puisque sa venue vient d'être annoncée au dernier Salon des Arts Ménagers, notons au passage que cette revue est la première à l'employer.

Encore, me direz-vous, faut-il vous faire comprendre!

Presse pour panneaux 3 m. 0,5 × 1 m. 22.
(Document Delarue.)



Machine à imprégner E. G. A. N.
(Document Fibre et Mica.)

la norme AFNOR T 54-001 que nos adhérents s'engagent à respecter. C'est la référence de cette norme qui est faite dans la définition du mot « lamifié » tel qu'il a été déposé.

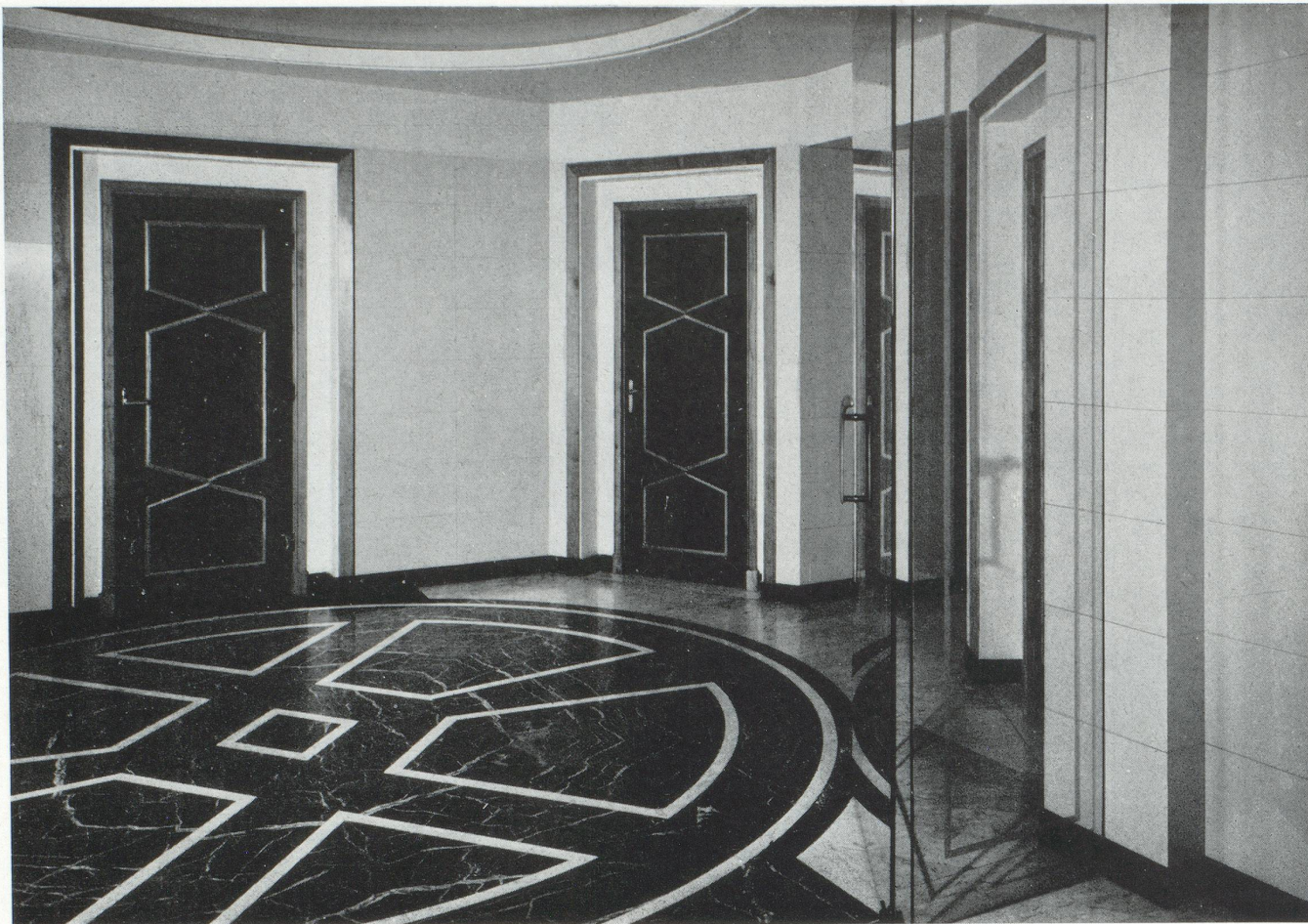
Notre profession bien définie, il convient maintenant d'en présenter les membres à nos lecteurs.

Trois d'entre eux viennent de l'industrie des stratifiés techniques. La Société Fibre et Mica appartenant au groupe C. E. M. fait la Célamine. Moulant à Villeurbanne des plaques isolantes pour son groupe et pour sa clientèle « électricité », elle s'est mise, après la deuxième guerre mondiale, au « lamifié » décoratif. La Société La Fibre Diamond qui fabrique son Dilophane depuis 1934 sur les presses à mouler son Celoron, bien connu des mécaniciens, a développé un service spécial « lamifié ». Permal, le fabricant de bois bakérisé a spécialisé son usine de Fontaine (Isère) dans la fabrication de son Permalux.

Deux d'entre eux, et non les moindres, sont plus récents et uniquement axés sur la fabrication des lamifiés : Formica dont l'usine de Quillan a lancé par sa belle réussite la mode de la reconversion vers le plastique, mode bien suivie, mais avec des résultats parfois dis-

Machines servant au sciage des plaques.
(Document Polyrey, photo Kallar.)





Réalisation en Dilophane, revêtement mural bleu clair, portes bleu foncé, d'un hall d'immeuble.
(Photo Bérard et fils, Nice.)

cutables. Polyrey, filiale des Tanins Rey dont l'usine de Couze (Dordogne) est une belle réalisation industrielle. Lamébel enfin, est produit par la Bellignite, maison connue internationalement par ses fabrications de poudres à mouler, notamment l'acétate de cellulose.

Ainsi donc, en France, six Sociétés différentes ont jugé nécessaire d'investir des capitaux importants (une presse vaut de 50 à 70 millions) pour la production des lamifiés. Certains ont déjà pu dire que le pays était suréquipé; nous ne le croyons pas car il y a encore beaucoup à faire. Néanmoins, nous atteignons maintenant la stabilité et il faudrait, pour donner un regain de force à ce marché, que nous puissions abaisser nos prix de revient. Hélas la dévaluation a rendu nos résines suisses plus chères, la hausse du charbon a entraîné celle du papier, et tout ce que notre industrie peut faire est de prendre sur ses marges, la répercussion de ces augmentations. La clientèle qui trouve déjà nos produits chers (à l'achat peut-être, mais certainement pas à l'usage) ne comprendrait pas une hausse actuelle.

L'exportation est réduite; forts de leurs relations avec la Suisse, certains d'entre eux se sont risqués sur le marché fédéral. Les prix inférieurs faits par les Allemands et les Italiens ne les ont guère encouragés. Le coût de la main-d'œuvre féminine, très importante dans notre métier, le prix des papiers et des matières premières, nous ferment les marchés étrangers. Par

contre, nous ne voyons pas sans inquiétude, certains producteurs du Marché Commun s'infiltrer dans notre clientèle à des prix extrêmement bas. Que sera-ce si la Zone du Libre Échange se fait? Notre industrie en souffrira vraisemblablement car les prix des producteurs nordiques, fabricants de papier, sont désastreux pour nous. Ayant tout intérêt à exporter son papier le plus élaboré possible, la Suède a trouvé dans ces panneaux un débouché très intéressant. Compte tenu du prix de ses matières premières, elle serait à même de porter de très sérieux coups à notre jeune industrie.

Que nos amis Suisses nous pardonnent de prendre positions aussi fermement. Cela n'est pas dirigé contre eux puisqu'après tout, notre industrie s'est développée grâce à eux, grâce à leurs chimistes et à leur industrie. Les brevets sur la mélamine de la grande Compagnie Bâloise, vont tomber en France dans le domaine public au moment où s'entr'ouvrent les frontières. Il est peut-être bon d'encourager au maximum la libre concurrence pour abaisser les prix de revient; mais cela ne nous empêchera pas, au moment où cette concurrence s'avère difficile, de penser avec une nostalgique reconnaissance, à l'excellente entente entre les chimistes Suisses et les industriels Français.

Michel MERLE D'AUBIGNÉ